RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

Dumbéa, le 25 février2022

La Proviseure
Aux
Parents d'élèves

O B J E T : Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

Madame, Monsieur,

Le 31 mars 2022, vous allez participer à l'élection des parents d'élèves qui vous représenteront au Conseil d'Administration du lycée (6 titulaires, 6 suppléants).

Chaque parent dépositaire de l'autorité parentale possède un droit de vote, quelle que soit la situation matrimoniale, sauf retrait, par jugement, de cette autorité.

Tout parent peut donner procuration à un correspondant hébergeant un enfant pour le représenter aux élections (cf. modèle joint + copie pièce identité du parent).

Chaque parent est éligible et ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre d'enfants dans l'établissement (même statut pour les correspondants).

Le vote a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

1) - LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez opter pour le vote par correspondance en utilisant le matériel transmis par l'intermédiaire de votre enfant au cours de la semaine qui précède le vote.

Le bulletin de vote, ne comportant ni rature ni surcharge, doit être inséré dans l'enveloppe verte de petit format, ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe est glissée dans l'enveloppe de grand format marron, qui sera cachetée et sur laquelle est inscrite l'adresse de l'établissement. Vous porterez vos nom, prénom et adresse, ainsi que ceux de vos enfants dans l'établissement et vous signerez à l'endroit prévu à cet effet. Tout courrier ne portant pas ces mentions ne pourra être pris en compte pour le vote.

Vous pouvez confier le pli, pré-affranchi, à la poste ou le remettre à votre enfant qui le déposera dans l'urne au bureau de la vie scolaire avant le 30 mars 2022 à 16 h 00.

2) - LE SCRUTIN DU 31 mars 2022

Vous pouvez également voter directement au bureau de vote qui sera ouvert de **08 h 00 à 16 h 30 le jeudi 31 mars 2022, en salle A204.**

Le dépouillement, qui est public, suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Cette élection constitue un moment fort de l'implication des parents à la vie dans l'établissement. Elle est également en rapport avec la représentativité des associations par leurs délégués aux conseils de classe.

Vos élus aux instances de l'établissement peuvent faire entendre votre voix et participer ainsi à la régularisation de la vie quotidienne du lycée et à son bon fonctionnement.

Nous avons besoin de votre participation pour répondre au mieux à vos attentes et à celles de vos enfants. **Soyez nombreux à voter le 31 mars 2022.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

La Proviseure,
Elisabeth ARNAL-BLANC